

Compte-rendu réunion des éducateurs

Samedi 25 octobre 2014



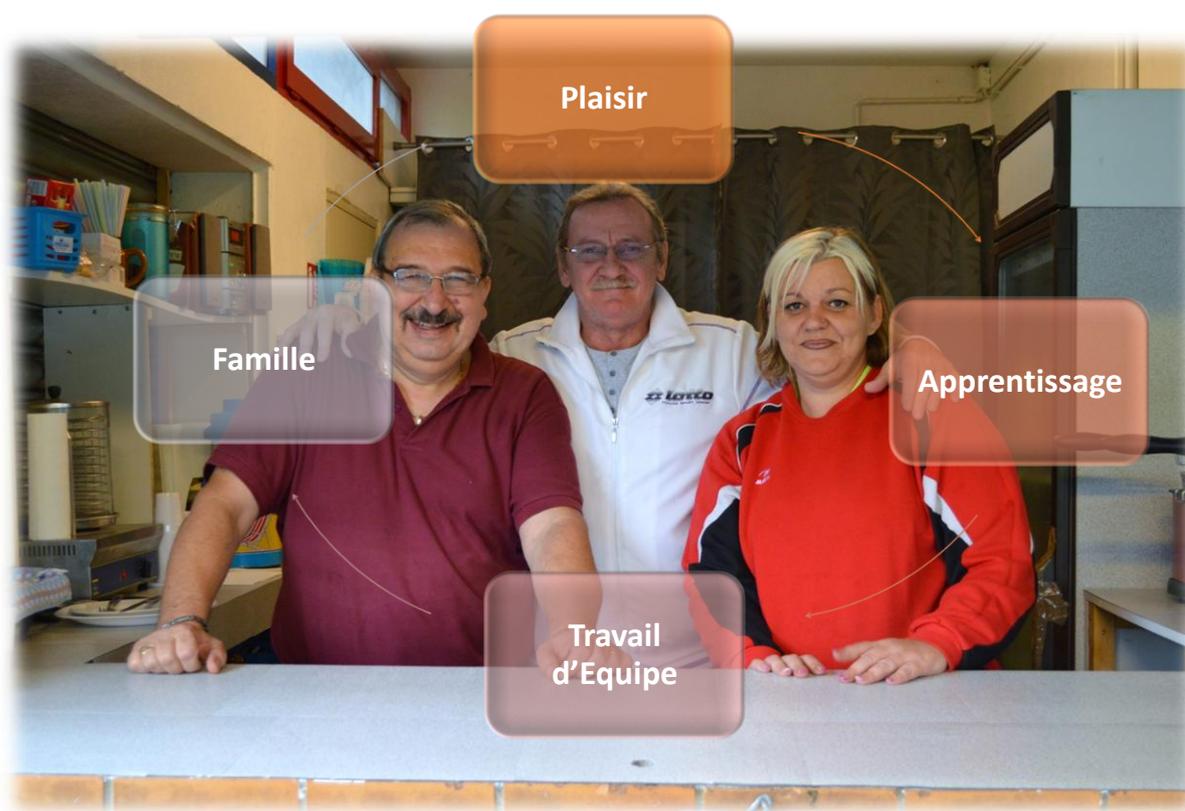
A la découverte des valeurs du C.S.V

1. Réunion des éducateurs...

Lors de la première réunion des éducateurs du CS Voreppe Football, vingt-une personnes étaient conviées à débattre sur les valeurs du club, animé par Rémy Garcia. Six personnes étaient absentes et excusées. Liste des personnes : Laurent, Yohann, Loïc, Yann, Yanis, Kemi, Brice, Louis, Florian, Kamel. O, Victor, Thomas, Aurélien, Ludovic, Anthony, Frédéric, Laurent. H, Joseph, Rachid, Michel, Kamel Bouzerara (tuteur Rémy BMF), Mario (tuteur emploi Rémy).

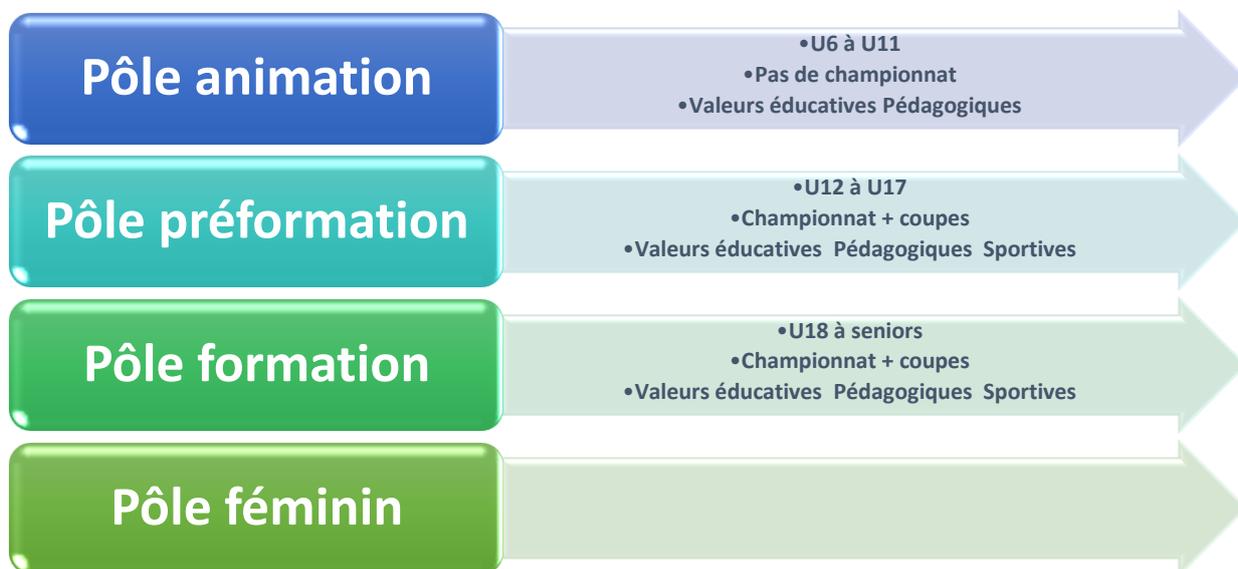
2. A la découverte de nos valeurs...

Vous trouverez ci-dessous les quatre valeurs représentatives du club de foot de Voreppe, recensées par les éducateurs et dirigeants lors de la réunion des éducateurs, le samedi 25 octobre 2014.

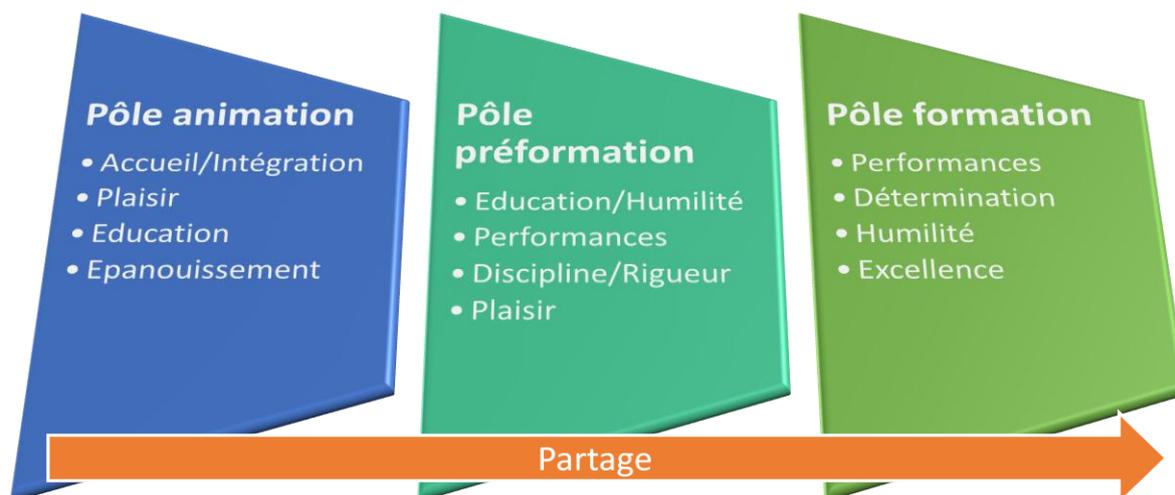


En découle les valeurs par pôle au sein du C.S.V, définit par les éducateurs et les dirigeants du club lors de la réunion des éducateurs, le samedi 25 octobre 2014.

Pour information, au niveau de la F.F.F il existe quatre pôles : pole animation ; pole préformation ; pôle formation et pôle féminin.

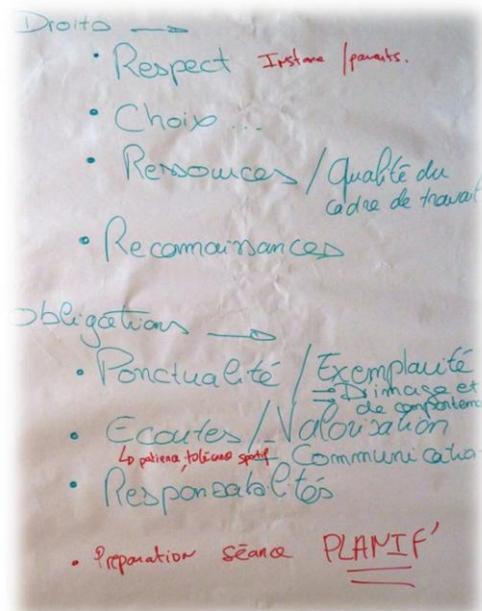
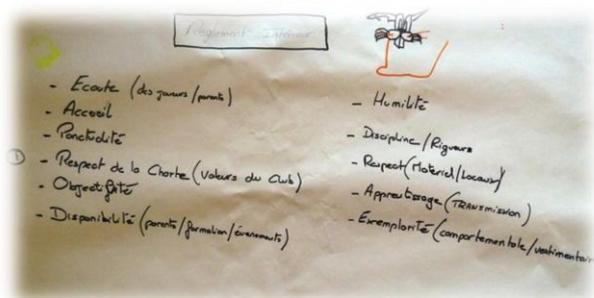


Vous trouverez ci-dessous les quatre valeurs par pôle représentatives du club de foot de Voreppe, recensées par les éducateurs et dirigeants lors de la réunion des éducateurs, le samedi 25 octobre 2014.



3. Elaboration d'une charte « éducateur »...

Voir la charte de l' « éducateur » établie par les éducateurs et dirigeants du club lors de la réunion du samedi 25 octobre 2014, au centre social Rosa Parks, en pièce annexe dans le compte-rendu.



4. L'organigramme technique du C.S.V...

Voir le document annexe ci-joint dans le compte-rendu.

5. Autres...

Vous trouverez ci-joint dans le compte-rendu la fiche « coordonnées des éducateurs » et la fiche « diplôme éducateur », en pièce annexe.

Prochaine réunion des éducateurs le samedi 10 janvier 2015 ou le samedi 17 janvier 2015 selon les disponibilités de chacun. Horaire de la réunion **9h45 à 12h00** salle polyvalente du centre social Rosa Parks, à Voreppe.



CS VOREPPE FOOTBALL

Fédération Française de Football: Affiliation N° 509473 - District de l'Isère de Football

Charte de l'éducateur et règlement intérieur

Etre éducateur ou/et dirigeant au CSV implique les règles suivantes :

Suite à la réunion des éducateurs du samedi 25 octobre 2014, l'ensemble des personnes présentes ont décliné les droits et les obligations de l'éducateur ou/et dirigeant au sein du C.S Voreppe Football :

❖ **L'éducateur ou/et dirigeant dispose de droits, qui sont les suivants :**

- Droit de formation auprès de la F.F.F et du district de l'Isère pour acquérir des diplômes d'entraîneurs,
- Droit au respect (*Instances, parents et licenciés*),
- Droit d'être libre dans ces choix sportifs, techniques et sur une planification de ces séances,
- Droit à ressources matérielles et humaines pour un cadre de qualité dans son travail,
- Droit de reconnaissance dans son travail.

❖ **L'éducateur ou/et dirigeant est contraint à des obligations, qui sont les suivants :**

- Obligation d'exercer deux saisons minimum au sein du club, lors d'une formation d'entraîneur, pris en charge par le club de foot de Voreppe. (*Acquisition du diplôme N+1*),
- Obligation de ponctualité aux séances d'entraînements et aux matches,
- Obligation d'exemplarité auprès des licenciés et parents. Donner une bonne image de soi et du club et d'un comportement irréprochable sur les terrains,
- Obligation d'être à l'écoute des licenciés, parents et bureau du C.S Voreppe Football,
- Obligation de valorisation des licenciés, être dans le positif et non le négatif,
- Obligation d'instaurer une communication permanente entre licenciés et parents,
- Obligation de préparer des séances d'entraînement et tenir une planification sous contrôle du directeur technique ou du responsable de pôle,
- Obligation de responsabilité et de sécurité auprès des licenciés.

L'éducateur ou/et dirigeant est tenu d'être exemplaire sur un terrain envers son public. L'éducateur ou/et dirigeant doit accueillir les licenciés dans une enceinte sportive seine. L'éducateur ou/et dirigeant est tenu de transmettre les valeurs du club et les valeurs du pôle dans lequel il exerce auprès de ses licenciés et de ses parents. L'éducateur ou/et dirigeant doit être facile d'accès, être à l'écoute et disponible envers son public. L'éducateur ou/et dirigeant peut mettre en place des objectifs sportifs et pédagogiques en interne de sa catégorie avec humilité, discipline et rigueur.

Le Président et son bureau

Nom, Prénom, Signature et Date de l'éducateur :

L'architecture des formations

